

Le débat public sur la torture aux Etats-Unis : médias, opinion et démocratie à l'heure de la guerre contre Al-Qaida.

Maya Kandel, Chercheur associée, EA CREW / OPA, Sorbonne-Nouvelle (Paris 3)*

« Why is waterboarding legal in your opinion?

President Bush : Because the lawyers said it was legal. ... I will tell you this. Using those techniques saved lives. My job was to protect America, and I did ».

Les débats publics successifs sur la torture, qui vont avoir lieu aux Etats-Unis après la révélation des photos d'Abu Ghraib, sont révélateurs de changements profonds au sein de la société américaine dans la décennie qui suit les attentats du 11 septembre 2001 (ou 9/11, *Nine Eleven*, pour les Américains). Ils permettent d'observer l'évolution de l'opinion publique et des médias, et celle du fonctionnement des institutions américaines, puisqu'on a aussi assisté depuis 9/11 à des affrontements entre les pouvoirs – exécutif, législatif et judiciaire.

Plus directement, ces débats posent la question de la torture en démocratie et dans le cadre de la guerre contre Al-Qaida, principalement pour les Etats-Unis qui ont officialisé l'usage de la torture dans ce cadre, mais peut-être pas seulement.

Aux Etats-Unis, cette histoire commence donc au printemps 2004, quand la chaîne CBS révèle à l'Amérique et au monde les photos de la prison d'Abu Ghraib en Irak. D'emblée, le Congrès américain écarte l'opportunité d'une enquête parlementaire. Le journaliste Mark Danner parle du « schéma narratif classique en cas de scandale » auquel les Américains étaient habitués depuis le Watergate, pour constater qu'il n'a cette fois pas eu lieu¹. Pourquoi ? Les réponses sont multiples et une manière de les aborder est d'analyser les débats

* Docteur de l'IEP de Paris, historienne, spécialiste de la politique étrangère américaine depuis la fin de la guerre froide et en particulier de l'influence des déterminants intérieurs : rôle du Congrès, médias, lobbies, opinion publique.

¹ « At least since Watergate, Americans have come to take for granted a certain story line of scandal, in which revelation is followed by investigation, adjudication and expiation. Together, Congress and the courts investigate high-level wrongdoing and place it in a carefully constructed narrative, in which crimes are charted, malfeasance is explicated and punishment is apportioned as the final step in the journey back to order, justice and propriety ». Voir Mark Danner, *Stripping Bare the Body – Politics, Violence and War*, New York : Nation Books, 2009, p. 416.

successifs sur la torture aux Etats-Unis, de 2004 à aujourd'hui.

Mais d'abord, de quoi parle-t-on ? La torture est interdite aux Etats-Unis par le huitième amendement de la Constitution américaine qui interdit les « châtiments cruels et inhabituels ». Elle l'est aussi par le Droit International Humanitaire, puisque les lois de la guerre interdisent l'interrogation brutale de prisonniers de guerre et la torture, ou le traitement cruel, inhumain ou dégradant de ceux qui ne bénéficient pas du statut de prisonniers de guerre, ceux-là même que l'administration Bush a appelés les combattants illégaux. Enfin, la Convention de l'ONU contre la Torture interdit tout acte visant à infliger intentionnellement douleur ou souffrance, physique ou mentale, dans le but d'obtenir de l'information, ou une confession, ou de punir un suspect, quand cet acte est infligé à l'instigation ou avec le consentement d'un fonctionnaire de l'Etat ou toute personne agissant officiellement pour un Etat². Elle a été signée par Reagan et ratifiée par le Sénat américain en 1994.

L'administration Bush a utilisé la torture (rebaptisée *enhanced interrogation techniques* ou encore *coercive interrogation*) comme tactique dans la stratégie globale de « guerre contre la terreur » (la lutte contre Al-Qaida, les Talibans puis l'Irak). Elle l'a assez précisément décrite dans des documents dont certains ont été déclassifiés depuis, comme le Bybee Memo (aussi appelé *Torture Memo*), dont il est question par la suite. Les

² Voir le texte sur le site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (<http://www2.ohchr.org/french/law/cat.htm>) : Convention de l'Organisation des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants :

Article premier

1. Aux fins de la présente Convention, le terme "torture" désigne tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles.

2. Cet article est sans préjudice de tout instrument international ou de toute loi nationale qui contient ou peut contenir des dispositions de portée plus large.

Article 2

1. Tout Etat partie prend des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres mesures efficaces pour empêcher que des actes de torture soient commis dans tout territoire sous sa juridiction.

2. Aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, qu'il s'agisse de l'état de guerre ou de menace de guerre, d'instabilité politique intérieure ou de tout autre état d'exception, ne peut être invoquée pour justifier la torture.

3. L'ordre d'un supérieur ou d'une autorité publique ne peut être invoqué pour justifier la torture.

Article 3

1. Aucun Etat partie n'expulsera, ne refoulera, ni n'extradera une personne vers un autre Etat où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture.

2. Pour déterminer s'il y a de tels motifs, les autorités compétentes tiendront compte de toutes les considérations pertinentes, y compris, le cas échéant, de l'existence, dans l'Etat intéressé, d'un ensemble de violations systématiques des droits de l'homme, graves, flagrantes ou massives.

méthodes utilisées ne sont pas comparables aux descriptions de torture dans certaines dictatures passées ou présentes, mais le sens commun peut déterminer qu'elles entrent néanmoins dans la définition de la Convention de l'ONU. Ce choix de la torture a été fait très tôt par l'administration Bush, presque immédiatement après les attentats du 11 septembre 2001.

La torture a été utilisée par la CIA, certains corps de l'armée, ainsi que par des mercenaires et interrogateurs de compagnies privées. Elle a été pratiquée à Guantanamo, mais aussi en Afghanistan, en Irak et dans les lieux de détention secrets de la CIA (*black sites*).

La question de la torture peut être évoquée sous de multiples angles, et donc donner lieu à différents débats. Ici, on s'intéressera aux débats publics, c'est-à-dire au débat politique au Congrès, une fois l'affaire révélée par les médias, puis au débat qui a suivi dans les médias et l'opinion. L'ambition de cet article est d'illustrer très concrètement le contenu de ces débats, en étudiant particulièrement la manière dont l'administration Bush a défendu ses choix dans les médias et au Congrès, et en s'intéressant à l'impact de ces déclarations dans l'opinion publique américaine.

Le débat légal ne sera évoqué que dans le rappel chronologique des événements, et pour montrer la manière dont le droit a été utilisé par le pouvoir politique en place, c'est-à-dire l'administration de George W. Bush, pour se justifier et se protéger de poursuites ultérieures.

La torture, une tactique de la « guerre contre la terreur »

Le 11 septembre 2001, deux avions s'écrasent sur le World Trade Center à New York et un troisième sur le Pentagone à Washington, faisant près de 3 000 morts. Dès le 14, le Congrès américain vote une résolution autorisant le président Bush à utiliser toute force nécessaire et appropriée contre les pays et groupes derrière les attentats de 9/11. Le 16 septembre, dans une interview à NBC, le vice-président Dick Cheney annonce que le gouvernement va devoir travailler aussi du « côté obscur » (*dark side*), expliquant qu'il est vital pour les Etats-Unis d'utiliser « tous les moyens à leur disposition » pour combattre le terrorisme.

C'est un signe de ce qui se prépare. Très rapidement, sous le coup du choc de l'énormité des attaques, mais aussi de la colère et de l'envie d'en découdre, l'administration Bush va mettre en place une série de mesures qui conduisent à intégrer la torture parmi les tactiques de la stratégie globale de la « guerre contre la terreur ».

Le 17 septembre, Bush autorise la CIA (à travers la signature d'un memo ou *memorandum of understanding*) à tuer, capturer ou détenir tout membre d'Al-Qaïda. La CIA met au point la planification des prisons secrètes à l'étranger, ainsi que des techniques d'interrogation spéciales. Seule agence immédiatement opérationnelle en Afghanistan au lendemain des attentats (parce qu'elle suit déjà la situation sur place, en particulier depuis les attentats de 1998 contre les ambassades africaines), la CIA recouvre ainsi très rapidement des prérogatives qu'elle avait perdues suite aux scandales et enquêtes des années 1970, avec le contrôle établi

par le Congrès, et les limites fixées aux pouvoirs de la CIA et à son utilisation discrétionnaire par les présidents américains.

Le 25 septembre, John Yoo, avocat au Bureau juridique (*Office of Legal Council*) du département de la Justice, prône la « guerre préventive » dans tout endroit du monde et contre tout pays ou organisation hébergeant ou soutenant un groupe terroriste lié aux attentats du 11 septembre. Et le 13 novembre, Bush signe un décret présidentiel (*Executive Order*) qui déclare que les Etats-Unis jugeront tout étranger coupable ou complice de terrorisme dans le cadre de tribunaux militaires dont les règles et statuts seront mis au point par l'exécutif. Signe encore d'un désir de revanche très présent, Cheney dira au sujet des tribunaux militaires et de leurs (futurs) accusés :

« *We think it guarantees that they'll have the kind of treatment that we believe they deserve* ».

En décembre, le bureau juridique du Pentagone sollicite des informations sur « l'exploitation des détenus » auprès de la Joint Personnel Recovery Agency, ou JPRA. La JPRA, agence chargée du sort des soldats américains capturés, disparus ou isolés, dépend du U.S. Joint Forces Command, l'un des dix commandements unifiés américains, chargé spécifiquement de la transformation des capacités militaires américaines. Plus spécifiquement, la JPRA est l'agence en charge d'élaborer les techniques de contre-interrogation, connues sous l'acronyme SERE (*Survival, Evasion, Resistance, and Escape*), et d'y entraîner les soldats américains. Ces techniques, que l'on va retrouver dans les *Torture Memos*, sont des protocoles destinés à entraîner les soldats américains à résister à la torture en cas de capture par des forces ennemies : ce sont donc des simulations de torture³.

Enfin, le 7 février 2002, un nouveau décret présidentiel déclare que les Conventions de Genève ne s'appliqueront pas au conflit de l'Amérique contre Al-Qaida. Les détenus d'Al-Qaida sont considérés comme des « combattants illégaux ». Le décret affirme aussi que les détenus doivent être traités « humainement », « y compris ceux qui n'ont pas droit légalement à un tel traitement ».

En mai, la CIA demande à la Maison Blanche de considérer la possibilité d'utiliser des techniques d'interrogation « plus rudes », dont le *waterboarding* (simulacre de noyage), au cours des interrogatoires. Le 17 juillet, Condoleeza Rice explique à George Tenet, directeur de la CIA, que la CIA pourra utiliser les techniques d'interrogation demandées à condition que le département de la Justice donne son feu vert.

C'est chose faite le 1er août : Jay Bybee, qui dirige le Bureau juridique du département de la Justice, envoie alors un memo à John Rizzo, conseiller juridique de la CIA, sur la torture. Le Bybee Memo (déclassifié par Obama en 2009) décrit 10 techniques d'interrogation, en ordre de pression croissant, la dernière étant le *waterboarding*, en argumentant à chaque fois qu'il ne s'agit pas de torture⁴ et que ces techniques peuvent donc

³ Le fait qu'il s'agisse de protocoles « simulants » la torture est l'argument principal des défenseurs de leur utilisation par l'administration Bush (notamment dans les mémos juridiques), qui disent que les soldats américains y sont soumis depuis des années sans séquelles. La nuance de taille, bien évidemment, est que les soldats savent qu'il s'agit d'un entraînement, alors que les détenus l'ignorent. De surcroît, aucun soldat américain n'a succombé (du moins officiellement) suite à l'utilisation de ses pratiques, alors que plus d'une dizaine de détenus en sont morts (il s'agit des morts documentées par le rapport du Sénat de novembre 2008, évoqué ci-dessous ; ce ne sont sans doute pas les seules).

⁴ Le Bybee Memo est un document court (18 pages) qui mérite d'être lu. La froideur du langage légal est glaçante vu le thème évoqué. C'est aussi une excellente description de la « torture version démocratie ». On

être utilisées sur les détenus. Le 2 décembre, le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld donne son accord à l'utilisation des « techniques d'interrogation coercitives » décrites par le Bybee Memo à Guantanamo, dont le « *hooding* » (prisonniers masqués), « l'exploitation des phobies » (par exemple en enfermant un prisonnier avec des insectes), les « positions stressantes », la « privation de lumière » et les « stimuli auditifs » (le *heavy metal* à plein volume après une longue période de silence), et autres techniques interdites par le manuel de terrain de l'armée (*Army Field Manual*)⁵. Cependant, comme on va le voir, ces techniques mises au point pour les détenus d'Al-Qaida présents à Guantanamo, où Bush a décrété agir hors Conventions de Genève, vont migrer vers l'Irak, où ces mêmes conventions sont censées s'appliquer – comme si l'Amérique combattait deux guerres à la fois, y compris sur le même terrain.

Plus largement, ce rappel chronologique montre le rôle décisif du département de la Justice et surtout de son Bureau juridique. Tout semble s'être résumé, pour les principaux décideurs impliqués (qui ne sont pas tous les membres de l'administration Bush), à une question de droit, avec un principe directeur : non pas que *devons-nous* faire, mais que *pouvons-nous* faire. Une obsession qui montre peut-être aussi la conscience de ne pas faire quelque chose de totalement acceptable, puisque c'est bien un bouclier doré que se construit, de manière préventive, l'équipe Bush⁶. Au sein de l'exécutif, si Colin Powell, réticent, est tenu à l'écart, Donald Rumsfeld et surtout Dick Cheney, aidé de son directeur de cabinet, David Addington, vont jouer un rôle-clé. C'est Addington, un juriste, qui va aider Cheney à construire la vice-présidence la plus puissante de l'histoire américaine ; il sera aussi l'un des artisans de l'architecture juridique de la « guerre contre la terreur ». Addington, dont la carrière est liée à celle de Cheney depuis les années 1980, vient du même creuset générationnel et politico-culturel que son patron : comme lui, il considère que l'institution de la présidence a été trop affaiblie dans la foulée du Watergate, et que l'influence du Congrès est généralement désastreuse en politique étrangère (comme de nombreux républicains, les deux hommes considèrent par exemple que si le Congrès n'avait pas supprimé le financement de la guerre du Vietnam, le Vietnam aurait pu être « sauvé »). L'argument de base du « nouveau paradigme » mis en place après 9/11 et défendu par Addington et John Yoo, autre juriste, c'est celui de la toute-puissance de l'exécutif en cas de menace sur la sécurité nationale. Cet argument repose sur la prérogative constitutionnelle qui fait du président américain le commandant en chef des forces armées⁷.

Abu Ghraib : quelques brebis galeuses ?

L'ensemble des mesures décrites, soit l'intégration de la torture comme tactique dans la « guerre contre la terreur », ont donc été prises très tôt et font partie intégrante de la stratégie d'ensemble de l'administration

peut le télécharger par exemple sur le site de l'American Civil Liberties Union (« Torture Memos » : <http://www.aclu.org/accountability/olc.html>) ou directement via ce lien direct pour le Bybee Memo : http://luxmedia.com.edgesuite.net/aclu/olc_08012002_bybee.pdf.

⁵ Jane Mayer, « THE MEMO : How an internal effort to ban the abuse and torture of detainees was thwarted », *The New Yorker*, 27 février 2006.

⁶ De nombreux auteurs décrivent le processus décisionnel de l'équipe Bush sur la « guerre contre la terreur », et l'influence respective des principaux acteurs. Voir par exemple Thomas E. Mann, *Rise of the Vulcans – The History of Bush's War Cabinet*, New York : Penguin Books, 2004.

⁷ Jane Mayer, « THE HIDDEN POWER : The legal mind behind the White House's war on terror », *The New Yorker*, 3 juillet 2006.

Bush dans sa lutte contre Al-Qaida. Pourtant, quand le scandale Abu Ghraib éclate au printemps 2004 (sur CBS News et sous la plume de Seymour Hersh dans le *New Yorker*), l'administration adopte une stratégie de communication qu'on ne peut que qualifier de mensongère : face aux parlementaires comme aux journalistes et au peuple américain, les membres de l'administration adoptent la « narration » des *bad apples* : il y a quelques brebis galeuses dans l'armée américaine, mais l'Amérique ne torture pas. Cette narration des événements n'est guère remise en cause, que ce soit dans les médias ou au Congrès, au moins jusqu'en 2005. Entre-temps, le 2 novembre 2004, George W. Bush a été réélu pour un second mandat, en obtenant 50,7% du vote populaire.

La version officielle du plan média de l'administration face à Abu Ghraib est exposée par le président Bush lui-même le 24 mai 2004, décrivant l'épisode des photos comme :

« the disgraceful conduct by a few American troops who dishonored our country and disregarded our values ».

Le 1er juin, il précise :

« it doesn't reflect the nature of the American people, or the nature of the men and women in our uniform⁸ ».

Cette version est peu contestée au départ, et sa crédibilité semble même renforcée par le caractère des photos, horribles mais aussi horriblement ridicules, absurdes, provoquant une réaction d'incompréhension – « comment un officier aurait-il pu ordonner cela », se demande-t-on aux Etats-Unis.

D'autre part, versant B du plan média, on promet de punir les coupables et de multiples enquêtes (internes au Pentagone) sont lancées, qui vont produire des milliers de pages de rapports, dont beaucoup restent classifiées.

Le pays est pourtant en pleine campagne présidentielle. Mais il faut bien voir que la torture n'est pas un débat très « agréable ». C'est surtout un débat délicat pour les Américains, tant il est difficile d'admettre que l'armée, en ces temps de menaces et de patriotisme, puisse avoir un tel comportement... Il est tellement plus facile pour tout le monde de mettre ces abus sur le compte de quelques soldats sadiques, déboussolés ou psychopathes : jugeons-les, et n'en parlons plus, semble dire l'Amérique.

Les parlementaires, souvent un bon reflet de l'état de l'opinion, sont tétanisés par l'ampleur du scandale (sans compter la minorité qui sait déjà, puisqu'elle a été briefée sur l'utilisation des « techniques d'interrogation »), et prennent la version qui leur est donnée, ici par le secrétaire à la Défense, pour argent comptant :

Secretary Rumsfeld : « I feel terrible about what happened to these Iraqi detainees. They're human beings. ... Certainly anyone who recommended the kind of behavior that I've seen depicted in those photos needs to be brought to justice⁹ ».

Certes les démocrates essaient de creuser et de remonter plus haut dans la chaîne de commandement.

⁸ Dan Froomkin, « Pack of Liars », *The Washington Post*, 12 décembre 2008.

⁹ « Hearing Of The Senate Armed Services Committee, Subject : Mistreatment Of Iraqi Prisoners, Chaired By : Senator John Warner (R-VA), Witnesses : Secretary Of Defense Donald Rumsfeld ; General Richard Myers, Chairman, Joint Chiefs Of Staff ; Les Brownlee, Acting Secretary Of The U.S. Army ; General Peter Schoomaker, Chief Of Staff Of The U.S. Army ; Lieutenant General Lance Smith, Deputy Commander, Central Command », *Federal News Service*, 7 mai 2004.

Mais le Congrès est fermement entre les mains des républicains, et le sénateur John Warner, qui organise les auditions, va d'ailleurs se faire réprimander par le Pentagone. Il cède lui aussi à la version officielle, en concluant en septembre 2004 lors d'une audition du Sénat sur le dernier rapport en date, le rapport Schlesinger-Brown :

Warner : « It's important to note your conclusion that the abuse the world saw in the infamous photographs from the Abu Ghraib prison were not part of an authorized interrogation procedure, nor were they directed at intelligence targets. They represent a deviant behavior, and a failure of military leadership and discipline¹⁰ ».

Mais les médias ont aussi une responsabilité, car beaucoup (comme dans les mois qui précèdent l'invasion de l'Irak) vont également prendre l'administration au mot, sans remettre en question la version donnée.

Or l'administration a bien peaufiné son offensive médiatique. Ainsi le général Myers, chef d'état major interarmées, reprend mot pour mot la même tirade dans les principaux *talk shows* politiques du dimanche 2 mai 2004, de Fox News à CBS :

General Myers : « We don't torture people.

Mr. Schieffer : How big a deal is this, General?

General Myers : Well, to those of us in the Armed Forces, it's a big deal. I would only say, as bad as this is, if you look at our adversaries and the way they celebrate the deaths of innocent men, women, and children after 9/11, after Riyadh, after Madrid, in Iraq after the Baghdad bombings, and so forth, they celebrate death of innocent men, women, and children, and they don't police themselves¹¹ ».

Rumsfeld refera une tournée média au printemps 2005 pour enfoncer le clou et clore le débat, avec une narration simple : les coupables ont été punis, il y a eu plus de 300 enquêtes et poursuites, c'est fini.

Et de conclure :

« there's not any indication it was a matter of policy or anything systemic¹² ».

Le déséquilibre des pouvoirs après 9/11

Pourquoi cette narration a-t-elle si bien fonctionné ? Ou plutôt, pourquoi n'a-t-elle pas été contestée ? Pour répondre, il faut se tourner du côté des contre-pouvoirs, et on commencera par le Congrès : pourquoi le Congrès n'a-t-il pas joué son rôle de contre-pouvoir ou au moins de surveillance de l'exécutif (le fameux *oversight*, mission essentielle du pouvoir législatif) ?

¹⁰ « Hearing Of The Senate Armed Services Committee, Subject : Defense Department Detention Operations, Chaired By : Senator John Warner (R-VA), Witnesses : James Schlesinger, Chairman, Independent Panel To Review Defense Department Detention Operations ; Harold Brown, Member, Panel To Review DOD Detention Operations, *Federal News Service*, 9 septembre 2004.

¹¹ Transcripts « CBS 'Face The Nation', Host : Bob Schieffer, Guests : General Richard Myers, Chairman Of The Joint Chiefs Of Staff », et « 'Fox News Sunday', Host : Chris Wallace, Guests : General Richard Myers », *Federal News Service*, 2 mai 2004.

¹² Transcript « NPR : Interview With Secretary Of Defense Donald Rumsfeld On National Public Radio's 'Morning Edition', Interviewer : Steve Inskeep », *Federal News Service*, 29 mars 2005.

Dans un premier temps, le Congrès (le 107^e Congrès, divisé, avec une Chambre aux mains des républicains et un Sénat démocrate au moment de 9/11) s'est effacé volontairement face au leadership présidentiel. Historiquement, une telle réaction était attendue et elle aurait sans doute bénéficié à n'importe quel occupant de la Maison Blanche.

La résolution 23 par laquelle le Congrès déclare la guerre en rétorsion au 11 septembre en laissant le président décider contre qui, est votée trois jours après les attentats à l'unanimité moins une voix. Rien d'étonnant si l'on rappelle quelques données statistiques : les opinions positives sur Bush passent de 51% à 86% juste après les attentats (+ 35 points, un record), et à la fin septembre 2001 le président bénéficie de 90% d'opinions positives¹³. Même tendance dans les médias, où la « couverture » de Bush devient nettement plus positive après le 11 septembre (positive à 64%, contre 30% avant)¹⁴.

La politique de la peur et l'argument du patriotisme contre les démocrates

Comme les démocrates vont en faire l'expérience, l'argumentation de Bush à l'international « vous êtes avec nous ou contre nous » vaut aussi à l'intérieur des Etats-Unis. Ainsi dès le début 2002, quand les démocrates s'inquiètent des rumeurs sur l'Irak, ils sont tout bonnement accusés de trahison. Ce sera désormais le leitmotiv : toute critique, toute opposition au président (et aux républicains) est décrétée antipatriotique.

Cette stratégie va prendre de l'ampleur à l'approche des élections de mi-mandat (de novembre 2002). On voit se multiplier les publicités négatives mettant en doute le patriotisme des démocrates – ainsi contre le sénateur Max Cleland, présenté aux côtés de Ben Laden et Saddam Hussein, alors que Cleland est un vétéran qui a perdu deux jambes et un bras au Vietnam.

Au même moment (automne 2002), le Congrès débat sur l'autorisation d'utiliser la force contre l'Irak, le président Bush ayant demandé un vote rapide. Face aux réticences des sénateurs démocrates, Bush déclare :

« The Democratic Senate is not interested in the security of the American people ».

Et quand le chef de la majorité démocrate au Sénat, Tom Daschle, se scandalise de tels propos, le leader républicain Trent Lott l'interpelle :

« Who is the enemy here? The president of the United State or Saddam Hussein¹⁵ » ?

Résultat : la résolution est votée le 16 octobre 2002 et les démocrates perdent le Sénat peu après.

Les républicains adopteront la même tactique à chaque échéance électorale. Ainsi du vote juste avant les élections parlementaires de mi-mandat de novembre 2006 du « Military Commissions Act of 2006 » (loi pour « légaliser » les tribunaux militaires suite à la décision de la Cour Suprême de l'été 2006¹⁶). La loi est votée en

¹³ Michael S. Rocca, « 9/11 and Presidential Support in the 107th Congress », *Congress & the Presidency*, Sep-Dec 2009, 36 (3), p. 272.

¹⁴ Stephen J. Farnsworth, S. Robert Lichter, « Reporting on Two Presidencies : News Coverage of George W. Bush's First Year in Office », *Congress & the Presidency*, Autumn 2005, 32 (2), p. 91.

¹⁵ Cités dans Tom Daschle (with Michael D'Orso), *Like No Other Time : The 107th Congress and the Two Years that Changed America Forever*, New York : Random House, 2003, p. 407 et p. 409.

¹⁶ Voir ci-dessous, « La contre-attaque et ses limites ».

septembre 2006 par le Congrès républicain, alors que tous les sondages annoncent une victoire démocrate en novembre.

Pourquoi les démocrates n'ont-ils pas utilisé la puissante arme de la flibuste pour empêcher, ou au moins reporter, le vote de cette loi ?

L'argument avancé alors par le sénateur Barack Obama en dit long sur l'état d'esprit démocrate :

« *We will be criticized as caring more about the rights of terrorists than the protection of Americans*¹⁷ ».

Suprématie présidentielle

Or en face, on a un parti républicain en ordre de bataille derrière le président. Cette évolution, notable, vers un parti beaucoup plus hiérarchisé et surtout unifié, a commencé au Congrès sous l'influence de Newt Gingrich dans les années 1980, puis du texan Tom DeLay dans la décennie suivante.

Elle est renforcée par la notion de suprématie présidentielle chère à Dick Cheney et théorisée par Addington, on l'a vu. Autre contribution essentielle de Cheney à la discipline du parti républicain, le vice-président, lui-même ancien du Congrès, continue de s'y rendre chaque semaine, souvent avec Karl Rove (le tout-puissant communicant et conseiller politique de Bush), pour assister aux réunions du groupe républicain : comme le soulignait un sénateur républicain,

« *You can imagine the amount of dissent that goes on with the two of them sitting there*¹⁸ ».

Il y a là une stratégie pour que les parlementaires placent la loyauté partisane avant la loyauté institutionnelle, ce qui était loin d'être la règle aux Etats-Unis.

Enfin, il y a la pratique (également théorisée par Addington) des déclarations de signature ajoutées par le président lorsqu'il signe une loi, pour en préciser des éléments d'interprétation et d'application : 750 lois ont été concernées, et donc contournées, au moins en partie, entre 2002 et 2006¹⁹. Cette pratique a permis à Bush de « faire son marché » parmi les lois votées par le Congrès (en invoquant la sécurité du pays et son pouvoir de commandant en chef) sans jamais utiliser son droit de veto, donc en évitant le plus souvent un débat public.

La meilleure illustration de la faiblesse du Congrès se trouve sans doute dans les difficultés du sénateur Warner, président de la commission des forces armées du Sénat, après le scandale de la prison d'Abu Ghraib au printemps 2004. Réduit à « enquêter sur les enquêtes », il sera quand même menacé par la hiérarchie républicaine d'être éjecté de la présidence de sa commission si les auditions deviennent trop critiques ; on a vu qu'elles ne l'ont guère été...

La comparaison est inévitable avec les commissions Church et Pike des années 1970. C'est bien la disparition évoquée par Mark Danner du « schéma narratif classique en cas de scandale » auquel les Américains étaient habitués depuis le Watergate.

¹⁷ Cité par Mark Danner, *Stripping Bare the Body – Politics, Violence and War*, New York : Nation Books, 2009, p. 517.

¹⁸ Cité par Jonathan Mahler, « After the Imperial Presidency », *The New York Times*, 9 novembre 2008.

¹⁹ Charlie Savage, « Panel Chides Bush On Bypassing Laws », *The Boston Globe*, 24 juillet 2006.

La contre-attaque et ses limites : McCain et la torture

La contre-attaque du Congrès commence en réalité avec le combat de John McCain contre la torture en 2005. La Maison Blanche (notamment l'inévitable Cheney) fera tout pour lui mettre des bâtons dans les roues, mais la loi va être votée.

Pourtant, le débat en dit long, avec d'un côté McCain qui insiste sur les problèmes d'efficacité et le danger pour les soldats américains plutôt que sur des arguments moraux :

McCain : « First, subjecting prisoners to abuse leads to bad intelligence, because under torture, a detainee will tell his interrogator anything to make the pain stop. ... Second, mistreatment of our prisoners endangers U.S. troops who might be captured by the enemy--if not in this war, then in the next. ... And third, prisoner abuses exact on us a terrible toll in the war of ideas, because inevitably these abuses become public ».

Tandis que les démocrates (minoritaires de toute façon) soutiennent McCain tout en insistant sur leur patriotisme, comme le sénateur Barack Obama :

Obama : « Let me be clear on another point. I am committed to fighting terrorism and protecting our citizens and troops at home and abroad. I have the utmost respect, gratitude and admiration for our troops who are fighting on the frontlines of the War on Terror, and I have no intention of undermining the important job that they do²⁰ ».

Au Sénat, l'amendement McCain est voté par 90 voix contre 9, une marge suffisante pour contrer un éventuel veto présidentiel. Mais Bush ne s'y risque pas et préfère la parade légale : au moment de signer la loi début 2006, il ajoute au registre (dans sa déclaration de signature) qu'il revient en dernier ressort au commandant en chef de décider de ce qui constitue ou non un « traitement cruel, inhumain ou dégradant », ce qui revient à vider la loi de son contenu. Certains aux Etats-Unis parlent alors de crise constitutionnelle.

Or en juin 2006, la Cour suprême s'immisce dans ce bras de fer entre exécutif et législatif, en jugeant que les conventions de Genève s'appliquent aussi au conflit de l'Amérique contre Al-Qaïda, et que c'est au pouvoir législatif, et non exécutif, d'édicter les lois de fonctionnement des tribunaux (décision Hamdan v. Rumsfeld²¹). Cette décision de la Cour Suprême est considérée comme l'une des décisions les plus importantes rendues par la Cour Suprême sur le droit international et la répartition des pouvoirs en temps de guerre. La réaction de la Maison Blanche sera de faire voter par le Congrès précipitamment la loi déjà évoquée sur les tribunaux militaires. Mais en juin 2007, par un nouvel arrêt, la Cour suprême déclare que ces tribunaux (et donc la loi « Military Commissions Act ») constituent une suspension inconstitutionnelle de l'*habeas corpus* (Boumediene v. Bush). C'est alors la quatrième fois que la Cour prend position contre Bush.

Après la victoire démocrate, en 2007, c'est à l'inverse le Congrès qui viendra à la rescousse du

²⁰ « Department Of Defense Appropriations Act, 2006 », *Congressional Record*, Senate, 5 octobre 2005, p. S11062 pour McCain et p. S11069 pour Obama.

²¹ Voir l'arrêt Hamdan v. Rumsfeld, rendu le 29 juin 2006 : <http://www.supremecourt.gov/opinions/05pdf/05-184.pdf>. La Cour décide que l'article 3 des Conventions de Genève (cité en note plus haut) s'applique aux membres d'Al-Qaïda faits prisonniers dans le cadre de la guerre contre le terrorisme et qu'ils doivent donc bénéficier des protections qu'il offre. Par conséquent, la Cour déclare illégaux les tribunaux militaires spéciaux mis en place par le décret présidentiel du 13 novembre 2001, non seulement en raison des Conventions de Genève, mais aussi parce que les tribunaux ont été mis en place par le président alors qu'il s'agit d'une prérogative des parlementaires. Là-dessus, voir par exemple : Jean Claude Paye « Ennemi de l'Empire », *Multitudes* 1/2008 (n° 32), p. 169-179. URL : www.cairn.info/revue-multitudes-2008-1-page-169.htm.

judiciaire face à l'exécutif dans l'affaire des procureurs congédiés par la Maison Blanche – affaire où le Congrès cette fois joue son rôle de surveillance et d'enquête, rôle qui aboutit à plusieurs démissions, dont celles d'Alberto Gonzalez et de Karl Rove. Quand deux pouvoirs sont unis contre le troisième, ils gagnent en force et en influence, même si le troisième pouvoir est une présidence redevenue impériale à la faveur de la « guerre contre la terreur ».

Le retour d'une majorité démocrate et le rapport du Sénat sur les détenus

Finalement il faudra le retour d'une majorité démocrate pour que le Sénat lance une véritable enquête sur Abu Ghraib et plus généralement sur l'utilisation de la torture par l'administration Bush. C'est le sénateur démocrate Carl Levin, nouveau président de la commission des forces armées, qui organise les premières auditions sur la question des détenus de la « guerre contre la terreur ».

Le rapport du Sénat est déjà un document historique et ses conclusions sont explosives, d'autant plus qu'il est signé par Carl Levin et John McCain, avec le soutien unanime des 13 démocrates et 12 républicains membres de la commission²². Il révèle non seulement l'adoption immédiatement après les attentats de la torture comme tactique par le sommet de l'exécutif, mais dévoile également les mensonges de la campagne de communication sur les soit-disant brebies galeuses d'Abu Ghraib²³.

Pourtant, la limite de cette contre-attaque tient dans la faiblesse de ses conséquences, malgré ses révélations. Faiblesse liée au *timing* sans doute, puisque le rapport est rendu public le 20 novembre 2008, donc après la victoire de Barack Obama à l'élection présidentielle, et alors que l'Amérique entre dans une crise économique d'une gravité inédite depuis celle de 1929.

Plus grave, aucune mention du rapport n'est faite dans les *talk shows* télévisés du dimanche qui suit sa remise. Seul George Stephanopoulos interroge McCain, mais se voit répondre par le sénateur que ce n'est « pas son job » de décider s'il faut poursuivre ou non les membres de l'administration qui ont permis ces pratiques. Toutes les autres émissions parlent uniquement du scandale du jour concernant le gouverneur de l'Illinois Rod Blagojevich, sombre affaire de corruption et de trafic d'influence autour de l'ancien siège sénatorial de Barack Obama²⁴.

En réalité, la torture semble acceptée comme faisant partie de ces temps difficiles. Les républicains ont réussi à assimiler dans l'esprit des gens toute critique de ces méthodes à une « défense des droits des terroristes ». Conséquence, les démocrates ont eu peur d'en faire un thème de campagne. Autre illustration, la volonté de l'administration Obama de tourner la page sur les années Bush sans punir ni même enquêter, volonté qui s'explique par l'atmosphère corrosive du débat politique.

²² Report of the Committee on Armed Services, U.S. Senate, *Inquiry Into the Treatment of Detainees in U.S. Custody*, 110th Congress, 2nd Session, 20 novembre 2008. Disponible sur : http://armed-services.senate.gov/Publications/Detainee%20Report%20Final_April%2022%202009.pdf.

²³ Scott Horton, « The Torture Presidency », *Harper's Magazine*, 13 décembre 2008, fait un bon résumé des conclusions du rapport.

²⁴ Scott Horton, « Justice after Bush : Prosecuting an outlaw administration », *Harper's Magazine*, 13 décembre 2008.

Médias, opinion publique, et la torture en démocratie

Pour comprendre cette décision de tourner la page, il faut changer aussi de perspective et envisager le débat sur la torture en prenant en compte l'état des médias et de l'opinion. Une bonne manière d'aborder ce débat est de se pencher sur la place prise par une série télévisée emblématique de l'époque, dont le succès est aussi symptomatique d'un climat et de la réussite d'un certain discours véhiculés majoritairement (mais pas seulement) par les républicains.

Il s'agit de la série *24 heures chrono* (« 24 » en anglais), produite et diffusée par Fox. Elle est emblématique de l'ère Bush, dans sa vision du monde et dans ses pratiques, où justement la torture est nécessaire et donc justifiée pour obtenir à temps une information destinée à empêcher un attentat monstrueux.

Il est d'autant plus intéressant de s'intéresser à *24 heures chrono* qu'au fur et à mesure que les révélations s'accroissent sur l'utilisation de la torture par l'administration Bush, le scénario des brebis galeuses, devenu inopérant, est remplacé par une nouvelle narration, soit le scénario de la bombe à retardement (*ticking bomb scenario*), c'est-à-dire la justification de la torture par la nécessité d'obtenir des informations cruciales pour sauver à temps des civils innocents.

24 heures chrono est diffusé pour la première fois le 6 novembre 2001 aux Etats-Unis. Chaque saison de 24 épisodes représente une journée en temps réel, chaque épisode montrant des événements censés se dérouler en une heure. Le héros Jack Bauer (Kiefer Sutherland), agent de l'unité contre-terroriste (CTU), doit donc en 24 heures déjouer un complot mettant en danger la nation américaine menacée par une bombe nucléaire, ou biologique, ou chimique, ou tout autre technique permettant d'annihiler une population de plusieurs millions en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

Ce « pitch » reprend donc littéralement le *ticking-bomb scenario* qui contraint Bauer et ses collègues à choisir entre liberté et sécurité, ce qui signifie souvent la nécessité de torturer un terroriste récalcitrant. Bauer, inutile de le préciser, choisit toujours la manière forte (et, sous-entendue, efficace), et les suspects, après avoir été battus, étouffés, électrocutés, drogués ou maltraités de toute autre manière, finissent par avouer, ce qui permet à Bauer d'éviter l'annihilation complète de Los Angeles²⁵.

Human Rights Watch, qui a plusieurs fois dénoncé la brutalité de la série, souligne que la torture a envahi dans les années 2000 les écrans de télévision américains (moins de quatre scènes de torture par an avant 9/11, plus de 100 en 2006), avec un changement radical des auteurs d'actes de torture : alors qu'avant il s'agissait presque exclusivement des « méchants », ce sont désormais souvent les héros qui torturent, Jack Bauer en tête²⁶.

L'efficacité de la série vient bien sûr d'un scénario rondement mené (question de goût) et de la mise en scène « en temps réel », avec la technique du *split screen* (écran subdivisé pour montrer plusieurs scènes se déroulant en simultané), qui accentue le suspense et semble rapprocher à chaque minute le téléspectateur du jour du jugement dernier. L'audience hebdomadaire moyenne atteint rapidement les quinze millions de

²⁵ Il y a 67 actes de torture dans les cinq premières saisons de la série. Voir par exemple : <http://www.independent.co.uk/arts-entertainment/tv/features/jacks-back-the-clock-ticks-for-24s-antihero-1027348.html>

²⁶ Jane Mayer, « WHATEVER IT TAKES : The politics of the man behind 24 », *The New Yorker*, 19 février 2007.

télespectateurs aux Etats-Unis, sans compter les millions de DVD vendus.

La série a indéniablement su jouer sur les angoisses de l'Amérique post-9/11 (et pas que de l'Amérique, si l'on en juge par le succès à l'international, dont en France). Or cette série porte aussi un message politique, que son créateur (et producteur exécutif) Joel Surnow revendique sans problème :

« *America wants the war on terror fought by Jack Bauer. He's a patriot.* »

Surnow compte parmi ses amis le commentateur conservateur Rush Limbaugh ainsi que plusieurs membres de l'administration Bush, dont beaucoup ne tarissent pas d'éloge sur la série, qu'ils évoquent comme si elle était parfaitement réaliste (ainsi John Yoo dans son livre *War By Other Means*). D'autres, comme la commentatrice conservatrice Laura Ingraham, n'hésitent pas à citer la popularité de *24 heures chrono* comme « l'équivalent d'un référendum sur la torture » :

« *In my mind, that's as close to a national referendum that it's O.K. to use tough tactics against high-level Al Qaeda operatives as we're going to get*²⁷ ».

Sans surprise, la série est extrêmement populaire au sein de l'armée américaine, et les DVD de *24 heures chrono* seraient les plus répandus parmi les soldats, notamment les soldats présents sur les théâtres d'opération en Irak et Afghanistan.

Certains s'en sont inquiétés. Ainsi le général Patrick Finnegan, directeur de l'Académie militaire de West Point, a pris la peine en 2007 de se déplacer sur le plateau de *24 heures chrono* pour dénoncer les scènes de torture et leur mauvaise influence sur ses soldats. Sans grand succès.

Or depuis l'élection de Barack Obama, avec la remise en cause des méthodes de Bush, les républicains et nombre d'indépendants ont repris à leur compte le *ticking-bomb scenario* pour justifier la torture, ou accuser le président Obama de sacrifier la sécurité du peuple américain à des impératifs abstraits (c'est-à-dire moraux).

Ainsi l'indépendant Joe Lieberman expliquait en 2009 sur Fox News que pour lui le *waterboarding* peut être justifié :

Ms. Van Susteren : « *First of all, is waterboarding torture?* »

Sen. Lieberman : *Well, I take a minority position on this. Most people think it's definitely torture... (But) I want the president of the United States in a given circumstance where we believe somebody we've got in our control may have information that could help us stop an attack, an imminent attack, on the United States, like 9/11 or, God forbid, worse, we ought to be able to use something like waterboarding*²⁸ ».

Quant à Newt Gingrich, il expliquait « ne pas savoir » s'il s'agissait de torture ou non, avant de reprendre le *ticking-bomb scenario* et de conclure, perfide :

« *I would hope that President Obama would not give up whatever tools he needed to defend America if it might mean the loss of an American city*²⁹ ».

²⁷ Voir l'extrait vidéo : <http://www.thedailyshow.com/watch/tue-september-26-2006/moment-of-zen---24>.

²⁸ Transcript « FOX News Channel 'On The Record' Interview With Senator John McCain (R-AZ) ; Senator Joseph Lieberman (Id-CT), Interviewer : Greta Van Susteren », *Federal News Service*, 24 avril 2009.

²⁹ Transcript « FOX News Channel 'On The Record' Interview With Former House Speaker Newt Gingrich (R-GA), Interviewer : Greta Van Susteren », *Federal News Service*, 24 avril 2009.

Autre exemple, le journaliste de *Harper's* Scott Horton expliquait dans un article de décembre 2008 qu'il avait été averti avant une interview sur PBS (une chaîne publique) qu'il pouvait utiliser le terme de torture « de manière abstraite », mais pas pour caractériser les politiques de l'administration Bush. Et après une interview sur CNN, où Horton revenait sur l'utilisation de la torture dans la « guerre contre la terreur », il sera informé par le producteur que ses propos seront conservés pour CNN International, mais coupés de la diffusion nationale³⁰.

Pour finir, citons ce qu'en dit le principal responsable, ici dans une interview au moment de la sortie de son livre de mémoires, *Decision Points*, en novembre 2010 :

Mr. Lauer : « Why is waterboarding legal in your opinion?

President Bush : Because the lawyers said it was legal. ... I will tell you this. Using those techniques saved lives. My job was to protect America, and I did³¹ ».

A regarder les sondages d'opinion sur la question, il semblerait qu'un grand nombre d'Américains ait accepté cette version des faits.

En juin 2009 un sondage de l'organisation World Opinion Poll³² montre ainsi une évolution remarquable : d'un côté 59% des Américains pensent que la torture doit être interdite, contre 39% qui pensent qu'une interdiction internationale (qui en l'occurrence existe déjà) serait trop contraignante. Mais plus éclairante est la comparaison avec les chiffres de 2004 : l'évolution traduit des changements quasi exclusivement côté républicain. Ainsi la part des Américains se disant favorables à une interdiction complète de la torture a en fait baissé, de 66% en 2004 à 59% en 2009, tandis que ceux qui pensent qu'une interdiction serait trop restrictive sont passés de 30% à 39%. Mais en fait ce sont essentiellement les républicains qui ont changé d'avis, et de manière spectaculaire : en 2004, 68% d'entre eux se disaient favorables à une interdiction ; ils ne sont plus que 44% en 2009. A l'inverse, la proportion des républicains pour qui une interdiction serait trop restrictive est passée de 31% en 2004 à 55% en 2009 – soit la majorité.

De tels chiffres, dont les tendances sont confirmées par nombre d'autres sondages³³, illustrent le succès des défenseurs de la torture, et du discours « musclé » républicain en particulier. Ce discours, a été diffusé et rediffusé à profusion par les médias américains et notamment par Fox News, dont les animateurs ont

³⁰ Scott Horton, « Justice after Bush : Prosecuting an outlaw administration », *Harper's Magazine*, 13 décembre 2008. Sur la différence de traitement (quand même) entre Fox News et les netwoks par exemple, on pourra consulter ce lien qui compare la couverture par Fox News et MSNBC au moment de la publication des *Torture Memos*, déclassifiés par Obama en avril 2009 : <http://www.youtube.com/watch?v=C8ngQZ2AwzU> (voir notamment le ton de dérision employé sur Fox – « enfermé avec une chenille, mon Dieu » – très symptomatique du discours républicain sur cette question).

³¹ Transcript « MSNBC 'The Daily Rundown' : Interview With Former President George W. Bush, Host : Chuck Todd, Interviewer : Matt Lauer », *Federal News Service*, 9 novembre 2010.

³²

<http://worldpublicopinion.org/pipa/articles/brunitedstatescanadara/617.php?lb=brusc&pnt=617&nid=&id=>.

³³ Voir par exemple « Reliance on Torture Splits Views in U.S. » par l'institut Angus Reid Public Opinion : http://www.angus-reid.com/polls/35922/reliance_on_torture_splits_views_in_us/. Ce sondage date d'avril 2009. Voir aussi « Poll : Public Does Not Want Torture Probe », CBS News, 27 avril 2009, qui analyse un sondage *New York Times* / *CBS News* montrant une majorité d'Américains opposés à une enquête parlementaire sur l'utilisation de la torture sous Bush : <http://www.cbsnews.com/stories/2009/04/27/opinion/polls/main4972844.shtml>.

systématiquement défendu l'utilisation de la torture, et tourné en dérision ceux qui s'en offusquaient.

Or un autre sondage, daté de janvier 2010, donne une indication éclairante : une étude du Public Policy Polling montre en effet que la chaîne d'information à laquelle le plus d'Américains font le plus confiance est Fox News (à 49%), suivi de CNN (39%), puis des autres *networks*³⁴. Ces chiffres masquent, on s'en doute, une forte disparité suivant l'appartenance ou la sympathie partisane des personnes interrogées : ainsi, sans surprise, 74% des républicains disent avoir confiance en Fox News pour être bien informés, contre 30% des démocrates. Il reste que parmi les principales chaînes d'information américaines, Fox News est la seule qui recueille plus de confiance (chez 49% des Américains, donc), que de défiance (37% disent ne pas lui faire confiance). Pour CNN par exemple, les chiffres sont de 39% qui font confiance, contre 41% qui ne font pas confiance (le rapport s'établit à 35 contre 44% pour NBC, 32 contre 46% pour CBS et 31 contre 46% pour ABC).

Si ces chiffres n'éclairent en rien le choix de la torture par l'administration Bush, ils sont en revanche éloquents pour comprendre la nature et l'évolution du débat *sur* la torture aux Etats-Unis. Ils montrent en particulier la capacité de nuisance de la chaîne Fox News, devenue depuis la deuxième moitié de la décennie 1990 un relais fidèle et influent de la parole républicaine. Il faut le garder en tête pour comprendre ce qui s'est passé depuis, après l'élection du président Barack Obama.

Conclusion

Même du côté du parti démocrate, des militants des droits de l'homme et d'autres secteurs de la gauche américaine, le débat sur la torture a souvent glissé du débat moral à un débat sur l'efficacité et l'utilité de la torture comme technique d'interrogation et comme tactique en général. Est-on condamné à ce débat, qui peut choquer moralement comme le soulignait Mark Danner lors d'une table-ronde en 2005³⁵ ? D'un autre côté, un tel débat est-il forcément tabou ? N'est-il pas, au contraire, nécessaire ? Ce n'est pas, de toute façon, l'objet de cet article³⁶.

Pour conclure, disons d'abord que la « torture version démocratie » n'est pas comparable à celle pratiquée par les dictatures, mais qu'elle reste de la torture au sens moral, si ce n'est légal, du terme, même lorsqu'elle est rebaptisée « interrogation coercitive ». Pourtant tout se passe comme si de telles pratiques avaient été, au moins pour un temps, admises aux Etats-Unis (et dans d'autres démocraties, dont la France, à en croire certains sondages) à l'heure de la lutte contre le terrorisme³⁷. Il est vrai que ses enjeux restent globalement abstraits pour l'opinion publique – jusqu'au prochain attentat un peu trop près de chez soi.

³⁴ Voir « Fox Leads For Trust », *Public Policy Polling*, 26 janvier 2010 : article et résultats complets sur : <http://publicpolicypolling.blogspot.com/2010/01/fox-leads-for-trust.html>.

³⁵ Voir la retranscription du débat « The Question of Torture, Human Rights Initiative Program (1994-2005), Carnegie Council : Mark Bowden, Mark Danner, Darius Rejali, Elaine Scarry, Aryeh Neier », 1er juin 2005 : <http://www.carnegiecouncil.org/resources/transcripts/5207.html>.

³⁶ Voir à ce sujet l'excellent article de Michel Terestchenko, « De l'utilité de la torture ? Les sociétés démocratiques peuvent-elles rester des sociétés décentes ? », *Revue du MAUSS*, 2006/2, n°28, p. 337-366.

³⁷ Pour une mise en perspective là-dessus, on pourra consulter : Samy Cohen, « Pourquoi les démocraties en guerre contre le terrorisme violent-elles les droits de l'homme ? », *Critique internationale*, 2008/4 (n°41), p. 9-20.

Finalement, il faudra attendre l'arrivée au pouvoir de Barack Obama pour voir les Etats-Unis interdire enfin complètement la torture comme pratique. C'est en effet très symboliquement le jour de son entrée en fonction que le nouveau président suspend d'abord les procès des commissions militaires concernant les détenus de Guantanamo. Deux jours plus tard, le 22 janvier 2009, il signe deux autres décrets essentiels. Le premier (*Ensuring Lawful Interrogations*) abolit le décret de Bush de juillet 2007 et contraint la CIA à appliquer les Conventions de Genève et le manuel de l'armée dans ses interrogatoires. Le second (*Closure of Guantanamo Detention Facilities*) s'engage à fermer Guantanamo le plus rapidement possible et au plus tard dans un an.

Mais, paradoxe ironique, c'est dès lors le Congrès (démocrate, mais toujours très réceptif aux humeurs de l'opinion publique américaine) qui va empêcher en quelque sorte le président d'aller jusqu'au bout de ses promesses. Ainsi le 20 mai, par 90 voix contre 6, les sénateurs votent pour un amendement refusant le budget de 80 millions de dollars demandés par la Maison Blanche pour fermer Guantanamo (et transférer les détenus dans une nouvelle prison sur le sol américain). La Chambre avait voté de la même manière la semaine précédente.

Enfin, le 22 décembre 2010, le Congrès sortant (*lame-duck*) va, pour son dernier jour de session, voter une loi qui impose des conditions très strictes aux transferts de détenus hors de Guantanamo, rendant encore plus éloignée l'éventualité d'une fermeture. Le Congrès rend ainsi quasi-impossible les procès de détenus de Guantanamo par des cours de justice (civiles) aux Etats-Unis. Ces dispositions sont contenues dans une large loi d'autorisation du budget militaire, rendant délicat un veto présidentiel, surtout dans le contexte post-électoral (alors que les républicains ont reconquis la Chambre et augmenté leur poids au Sénat lors des élections de mi-mandat de novembre 2010).

Aboutissement logique, le 7 mars 2011, dans une décision considérée comme un important renoncement, le président Obama autorise la reprise des procès par des commissions militaires pour les détenus de Guantanamo. Le décret (*Periodic Review of Individuals Detained at Guantánamo*) met en place un suivi des détenus et des procès par l'exécutif, mais semble éloigner encore davantage la fermeture de la prison de Guantanamo³⁸. Surtout, cette mesure semble à nouveau autoriser les procès de détenus sur la base d'informations obtenues sous la torture. Un signe, sans doute, que le débat sur la torture est encore loin d'être clos - en dépit de la volonté du président Obama de tourner la page sur ce sombre chapitre de l'histoire américaine.

Post-Scriptum, mai 2011 : Après l'opération qui a entraîné la mort d'Oussama Ben Laden au Pakistan le 2 mai 2011, on a assisté à une offensive médiatique de plusieurs des artisans de la politique de la torture sous Bush, en particulier John Yoo, affirmant que les informations essentielles à la localisation de Ben Laden avaient été obtenues grâce aux « techniques d'interrogation coercitives » autorisées pour la CIA. L'affirmation, qui semble plutôt contredite par les détails qui commencent à filtrer sur les étapes décisives de la traque du leader d'Al-Qaida depuis le 11 septembre 2001, montre toutefois que le débat sur la torture n'est pas encore mort – alors même que « l'opération Ben Laden » semble au contraire constituer l'anti-thèse parfaite du *ticking bomb scenario*³⁹.

³⁸ Voir : <http://www.whitehouse.gov/the-press-office/2011/03/07/new-actions-guantanamo-bay-and-detainee-policy>

³⁹ Voir par exemple l'éditorial du *New York Times* du 4 mai 2011, « The Torture Apologists », ou encore Jane Mayer, « Ben Laden Dead, Torture Debate Lives On », *The New Yorker*, 2 mai 2011.

Bibliographie

CAMPBELL Colton C., RAE Nicol C., STACK John F. Jr (eds), *Congress and the Politics of Foreign Policy*, Upper Saddle River : Prentice Hall, 2003.

CAMUS Colombe, « La lutte contre le terrorisme dans les démocraties occidentales : Etat de droit et exceptionnalisme », *Revue internationale et stratégique*, 2007/2, n°66.

COHEN Samy, « Pourquoi les démocraties en guerre contre le terrorisme violent-elles les droits de l'homme ? », *Critique internationale*, 2008/4, n°41.

Congressional Record, Bills, Resolutions : pour tout ce qui concerne le Congrès américain, consulter le site de la bibliothèque du Congrès : <http://thomas.loc.gov/>

DAALDER Ivo H., LINDSAY James M., *America Unbound : The Bush Revolution in Foreign Policy*, Washington DC : Brookings Institution Press, 2003.

DASCHLE Tom (with Michael D'Orso), *Like No Other Time : The 107th Congress and the Two Years that Changed America Forever*, New York : Random House, 2003.

DAVIDSON Roger H., OLESZEK Walter J., *Congress and Its Members*, Washington DC : CQ Press, 2006 (10^e édition).

DANNER Mark, *Stripping Bare the Body – Politics, Violence and War*, New York : Nation Books, 2009.

DREW Elizabeth, "The Enforcer", *The New York Review of Books*, 1er mai 2003.

DREW Elizabeth, "Hung Up in Washington", *The New York Review of Books*, 12 février 2004.

DREW Elizabeth, "Power Grab", *The New York Review of Books*, 22 juin 2006.

DREW Elizabeth, "The War in Washington", *The New York Review of Books*, 11 avril 2007.

FARNSWORTH Stephen J., LICHTER S. Robert, « Reporting on Two Presidencies : News Coverage of George W. Bush's First Year in Office », *Congress & the Presidency*, 32 (2), Autumn 2005.

Federal News Service : excellent site d'accès restreint (abonnement) pour toutes les transcriptions des auditions parlementaires, ainsi que des principales interviews télévisées : <http://www.fnsg.com/>.

HASSNER Pierre, *La terreur et l'empire*, Paris : Seuil, 2003.

HORTON Scott, « The Torture Presidency », *Harper's Magazine*, 13 décembre 2008.

HORTON Scott, « Justice after Bush : Prosecuting an outlaw administration », *Harper's Magazine*, 13 décembre 2008.

KANDEL Maya, « Obama et la politique étrangère américaine », *REVUE Esprit*, mars-avril 2011.

KANDEL Maya, « L'abdication du Congrès après le 11 septembre : crise constitutionnelle ou politique ? », *E-rea : Revue électronique d'études sur le monde anglophone* (<http://erea.revues.org/>), Revue de l'Université d'Aix-en-Provence, 2011.

KOGAN Eugene B., *The War Congress: Shouldering The Responsibilities of a U.S. Global Role*, Washington D.C. : Americans for Democratic Action Education Fund, 2005.

LUBAN David, « Liberalism, torture, and the ticking bomb », in GREENBERG Karen J., *The Torture Debate in America*, Chicago : The University of Chicago Press, 2006.

MAHLER Jonathan, « After the Imperial Presidency », *The New York Times*, 9 novembre 2008.

MANN James, *Rise of the Vulcans – The History of Bush's War Cabinet*, New York : Penguin Books, 2004.

MAYER Jane, « THE MEMO : How an internal effort to ban the abuse and torture of detainees was thwarted », *The New Yorker*, 27 février 2006.

MAYER Jane, « THE HIDDEN POWER : The legal mind behind the White House's war on terror », *The New Yorker*, 3 juillet 2006.

MAYER Jane, « WHATEVER IT TAKES : The politics of the man behind 24 », *The New Yorker*, 19 février 2007.

MELANDRI Pierre, *Histoire des Etats-Unis contemporains*, Paris : André Versaille éditeur, 2008.

National Commission on Terrorist Attacks, *The 9/11 Commission Report: Final Report of the National Commission on Terrorist Attacks Upon the United States* (Authorized Edition), New York : W. W. Norton & Company, Inc., 2004.

ORNSTEIN Norman, "When Congress Checks Out", *Foreign Affairs*, Vol. 85 N°6, novembre-décembre 2006, p. 67-82.

ROCCA Michael S., « 9/11 and Presidential Support in the 107th Congress », *Congress & the Presidency*, 36 (3), Sep-Dec 2009.

TERESTCHENKO Michel, « De l'utilité de la torture ? Les sociétés démocratiques peuvent-elles rester des sociétés décentes ? », *Revue du MAUSS*, 2006/2, n°28

U.S. Senate Armed Service Committee Report, *Inquiry Into the Treatment of Detainees in U.S. Custody*, 110th Congress, 2nd Session, 20 novembre 2008.

ZELIZER Julian, "The Conservative Embrace of Presidential Power", *Boston University Law Review*, 88 (2), avril 2008.